



Ville de Rosheim

84, place de la République

67560 ROSHEIM

Pièce n°1

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une station de
neutralisation / désinfection à Rosheim
Lieu-dit Vordertannen

Marché à procédure adaptée selon les articles 28 et 146 du Code des Marchés Publics

Acte d'engagement

Maître d'ouvrage : Ville de ROSHEIM

Maître d'œuvre : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

VARIANTES / OPTIONS

Cet acte d'engagement correspond :

- à la solution de base de la consultation.
- à une ou des variante(s).

Précisez laquelle ou lesquelles :

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR	2
1.1. MAITRE D'OUVRAGE.....	2
1.2. MAITRE D'ŒUVRE	2
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	2
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT.....	3
ARTICLE 4 - VARIANTES.....	4
ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE.....	5
5.1. AVANT ATTRIBUTION	5
5.2. APRES ATTRIBUTION.....	5
ARTICLE 6 - RESILIATION DU MARCHE	5
ARTICLE 7 - CONDITIONS DE REGLEMENT.....	5
ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE.....	7
ARTICLE 9 - NANTISSEMENT DU MARCHE.....	8

Article 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Maître d'ouvrage

Ville de Rosheim

84, place de la République – 67560 ROSHEIM

Téléphone : 03.88.49.27.60

Télécopie : 03.88.49.23.08

Qualité du signataire : Monsieur Michel HERR, Maire de ROSHEIM.

1.2. Maître d'œuvre

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise – 1, rue de Rome – BP 10020 –

67013 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03.88.19.29.19

Télécopie : 03.88.81.18.91

Les renseignements administratifs sont délivrés par :

- M Sébastien DURAND (S.D.E.A.)
- Mme Anne-Marie L'HUISSIER (Ville de ROSHEIM)

Les renseignements techniques sont délivrés par :

- M. Thierry BITTERWOLF et M Sébastien DURAND (S.D.E.A.)

Article 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation des ouvrages suivants :

- Réservoir d'eau potable semi-enterré d'une capacité totale de 1 260 m³ en deux cuves,
- Station de traitement de neutralisation et de désinfection d'une capacité nominale de 130 m³/h.
- Le raccordement des ouvrages à créer aux réseaux existants au droit de la parcelle d'implantation ;
- Tous réseaux, équipements, ouvrages, aménagements et clôtures à créer sur la parcelle prévue pour la construction des ouvrages.

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné :

➤ **Pour les candidatures individuelles**

agissant au nom et pour le compte de la Société :

dont le siège social est à :

adresse de la société titulaire du marché (agence) :

tél. : fax :

contact client :

immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET (14 chiffres) :

inscrite au registre du Commerce et des Sociétés à :

sous le numéro :

TVA intercommunautaire :

identifiée sous le Code d'Activité Economique Principale (AEP) :

➤ **Pour les groupements**

agissant en tant que mandataire du groupement, habilité à signer la candidature et l'offre du groupement suivant :

Nom, dénomination et adresse des candidats ou cachet des candidats, membres du groupement	Nom, prénom et qualité du signataire qui doit avoir pouvoir d'engager la personne morale qu'il représente	Signature

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN

- ~ après avoir pris connaissance des Cahiers des Charges Administratives et Techniques relatifs aux travaux précises ci-dessus et des documents qui y sont mentionnés,
 - ~ après avoir produit les documents par lesquels le candidat atteste qu'il a satisfait aux dispositions auxquelles il est soumis en vertu de l'article 45 du Code des Marchés Publics,
 - ~ après m'être personnellement rendu compte de la situation sur les lieux, m'engage sur la base de mon offre à exécuter ledit marché, conformément aux différentes pièces ci-jointes dont les originaux détenus par l'administration font seul foi, acceptées par mes soins, aux conditions financières définies ci-dessous :
- ⇒ m'engage à exécuter ledit marché, conformément aux différentes pièces ci-jointes dont les originaux détenus par le maître d'ouvrage font seul foi, acceptées par mes soins, aux conditions financières définies détail estimatif et à la décomposition du prix global et forfaitaire :

Montant HT	€ HT
Taxes TVA 19,6 %	€
Montant TTC	€ TTC

Soit en toutes lettres, toutes taxes comprises

- ⇒ Je m'engage en outre à respecter un délai d'exécution global de semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira le commencement des travaux.

Le délai contractuel d'exécution courra à compter de la date de commencement des travaux notifié par l'ordre de service. Ce délai inclut la période de préparation, dont la durée n'est pas individualisée.

Le délai d'exécution maximum est fixé à 20 mois.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée à décembre 2010 (phase études d'exécution et permis de construire).

Valorisation des options

N°	Objet	Montant hors TVA ①	Montant TVA incluse
1	Fonctionnement des installations avec de la neutralite		
2	Dispositif de reminéralisation		
3	Automatisation du lavage des filtres		

① plus ou moins value par rapport à la solution de base

Article 4 - VARIANTES

Les candidats doivent obligatoirement remettre une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Les offres variantes sont autorisées.

Article 5 - SOUS-TRAITANCE

5.1. Avant attribution

L'(es) annexe(s) n°.....(formulaire DC 13) au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'(es) annexe(s) constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

L'(es) annexe(s) constituent une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au pouvoir adjudicateur.

Nature de la prestation	Montants	
	Hors T.V.A	T.V.A incluse
Total :		

5.2. Après attribution

Dans le cas où la demande est présentée en cours de marché, le titulaire adresse au pouvoir adjudicateur une déclaration contenant les informations mentionnées ci-dessus (formulaire DC 13). L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont alors constatés par un acte spécial signé entre les deux parties.

Article 6 - RESILIATION DU MARCHÉ

Conformément à l'article 46 du C.C.A.G. Travaux, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire et à ses frais et risque sans que celui-ci ne puisse prétendre à indemnité.

Article 7 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le C.C.A.P..

Le comptable assignataire des paiements est Madame la Trésorière - Trésor Public de Rosheim.

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n°52.401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n°78.752 du 17 juillet 1978.

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN

Conformément à l'article 87 du CMP, la ou les entreprises ci-après désignées

refusent de percevoir l'avance forfaitaire.

ne refusent pas de percevoir l'avance forfaitaire.

Fait en un seul original à

Lu et approuvé
(mention manuscrite)

le

Titulaire
(cachet et signature)

Article 8 - ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE

Décision du maître de l'ouvrage

Est acceptée la solution de base
 la solution variante n°

Compte tenu de l'acceptation de l'/des option(s) N° [.....], le montant du marché est arrêté à :

- Montant hors TVA : [.....]
 - TVA [.....]
 - Montant TVA incluse : [.....]
- Soit en toutes lettres, toutes taxes comprises [.....]

pour valoir marché.

A Rosheim, le

Le Maire,

Michel HERR

Article 9 - NANTISSEMENT DU MARCHÉ

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81 - 1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne

- la totalité du marché
 la partie des prestations évaluées à

.....
(en lettres)

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct.

- la partie des prestations évaluées à

.....
(en lettres)

et devant être exécutées par

-
en sa qualité de co-traitant
 sous-traitant

A Rosheim, le

Le Maire,

Michel HERR